

COMMUNE DE LARNAGE
CONSEIL MUNICIPAL 04-11-2021

L'an deux mil vingt et un et le 4 novembre à 20h s'est réuni le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Roberton Gérard Maire de la commune de Larnage.

Etaient présents : Mrs Roberton G, Bouchardon JC, Flandin N, Roudier R, Nodin C, Callet C, Blaise B
Mmes Morcel E, Belle C, Buit C, Durand E, Perrin A, Gleyse I

Etait excusé : Laurent C

Etait absente : Villot A

Secrétaire de séance : Mme Morcel E

Date de convocation: 28-10-2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

I-APPROBATION DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

II-AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

1°-Dissolution du CCAS

A compter du 01-01-2022 le CCAS sera dissout. Il sera remplacé par une commission sociale avec une prise en charge budgétaire par le budget communal.

2°-Convention unique pôle santé et sécurité au travail

Pour faciliter et améliorer les démarches administratives, le centre de gestion 26 met en place une nouvelle convention unique en santé et sécurité au travail.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

3°-Convention archivage, numérisation et RGPD

Le service archives, numérisation et RGPD du centre de gestion 26 met en place une nouvelle convention unique, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

4°-la commune de Larnage a organisé une formation recyclage réhabilitation électrique pour ses agents techniques. Afin d'amortir le coût, les agents des communes de Chantemerle les Blés et Chavannes y ont pris part, une demande de remboursement des frais sera adressée à ces 2 communes.

5°-Règlement du marché

Le conseil municipal approuve le règlement du marché applicable à compter du 01-01-2022.

III-AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

-RAPPORT DES COMMISSIONS

-QUESTIONS DIVERSES

Le Maire
Gérard Roberton